

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4404

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine de Lyon -
Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de
signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4404**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Prestations de sécurité viabilité des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de prestations de services nécessaires à l'exploitation des tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit de prestations de sécurité et viabilité, pour assurer une fonction d'intervention sur le terrain (patrouille) pour le tunnel sous Fourvière, la voûte ouest de Perrache, et le tube mode doux du tunnel de la Croix-Rousse.

Ce marché à bons de commande serait attribué suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée ferme de 4 ans et un montant minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

Les objectifs de cette fonction d'intervention sur le terrain, dénommée "fonction sécurité-viabilité" sont les suivants :

- assurer la sécurité des personnes et des biens,
- assurer le rôle de service public de l'ouvrage en permettant des conditions optimales de trafic,
- participer au maintien en bon état des ouvrages.

Les missions de secours et de sécurité sont, quant à elles, réalisées pour l'ensemble des tunnels par les services publics spécialisés (service départemental d'incendie et de secours -SDIS-, compagnie républicaine de sécurité -CRS-, police nationale ou municipale).

L'amélioration de la sécurité dans les tunnels routiers de l'agglomération est un enjeu permanent pour la Communauté urbaine.

Pour les tunnels communautaires exploités en régie, le service des tunnels dispose actuellement de moyens d'intervention internes et externalisés, l'organisation étant différente selon les ouvrages, compte tenu des contraintes imposées par l'Etat et des choix réalisés par la Communauté urbaine :

- pour les tunnels de la Croix-Rousse, de Vivier-Merle, de Brotteaux-Servient, les prestations de sécurité-viabilité sont assurées en régie interne par le service des tunnels. Depuis septembre 2013, ces prestations ont été étendues aux tunnels rue Terme, dépose minute Part-Dieu, et des Tchecoslovaques,

- pour le tunnel sous Fourvière, les prestations de sécurité-viabilité sont assurées depuis 2006 par un prestataire privé dont le marché arrive à échéance en juin 2014. Il s'agit donc, d'une part, de renouveler ce marché tout en renforçant les missions pour la prévention du risque incendie, d'autre part, d'étendre le périmètre à la voûte ouest de Perrache, et au tube mode doux du tunnel de la Croix-Rousse. De plus, le prestataire retenu devrait également pouvoir ponctuellement agir en renfort du service des tunnels pour les interventions sur les autres tunnels en régie.

Ces prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un marché de prestations de viabilité-sécurité pour les tunnels de la Communauté urbaine de Lyon gérés en régie et pour une durée de 4 ans.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet les prestations de sécurité-viabilité pour les tunnels gérés en régie par la Communauté urbaine pour une durée ferme de 4 ans et un montant minimum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC et maximum de 8 000 000 € HT, soit 9 600 000 € TTC.

5° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercices 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.